



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260006910-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 44

de Votants : 49

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00069/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (44)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée à la pet), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfelina ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11^{ème} adjoint au maire), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9^{ème} adjoint au maire), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10^{ème} adjointe au maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8^{ème} adjointe au maire), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1^{er} adjoint au maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (13^{ème} adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7^{ème} adjoint au maire), Mme Aïchat SAID (12^{ème} adjointe au maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal), M. Nassim SAÏD BOANA (5^{ème} adjoint au maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIH (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4^{ème} adjointe au maire), Mme Rabianti MVOULANA (6^{ème} adjointe au maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (0)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU, M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, Mme Inyatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3^{ème} adjoint au maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI.

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU l'article 73 de la Constitution ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de maire de Mamoudzou ;

OBJET :

Désignation d'un élu en charge de la Convention Territoriale Globale

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 30/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

Le Maire.

Considérant que la Convention Territoriale Globale (**CTG**) vise à renforcer la coopération entre la collectivité et la CSSM/CAF autour de projets stratégiques au service des familles. Elle permet d'articuler les politiques publiques locales ; d'harmoniser les actions entre services municipaux, associations et partenaires, de garantir une cohérence des interventions sociales sur le territoire et d'obtenir un financement coordonné de la CSSM/CAF ;

Considérant que l' élu référent de la CTG est le représentant politique chargé de :

- Porter la vision municipale auprès de la CSSM/CAF ;
- Garantir la cohérence politique des actions inscrites dans la CTG ;
- Arbitrer les priorités en lien avec le coordonnateur CTG ;
- Mobiliser les élus thématiques selon les besoins ;
- Valider les orientations stratégiques lors des instances ;

Considérant le positionnement institutionnel de l' élu en charge de la CTG :

- Siège dans le Comité de Pilotage (COPIL) de la CTG ;
- Participe ou est représenté dans le Comité Technique (COTECH) ;
- S' assure de la coordination entre les services municipaux, la CSSM/CAF et les partenaires ;
- Participe aux réunions de suivi de l' équipe CTG ;
- Est l' interlocuteur politique principal de la CSSM/CAF pour la CTG ;

Considérant que l' élu s' appuie sur des élus thématiques selon les axes définis : Petite enfance / Enfance – Jeunesse / Parentalité – Animation Vie Sociale / Accès aux droits. ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l' unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de désigner Mme Nourainya LOUTOUFI en charge de la Convention Territoriale Globale.

Article 2 : d' autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/04/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :